

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DDCT 156 Subventions au titre de l'animation locale (2 500 euros) à 2 associations (20^e).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations domiciliées dans le 20^e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Les comptoirs de l'Inde » (10008 / 2016_05407), dont le siège social est situé 60, rue des Vignoles - 75020 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à « BENKADI association de femmes africaines du XX^e » (19189 / 2016_06123), 4, passage de la Providence - 75020 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO